

SOUSCRIRE A L'ASSURANCE : chaque 1er du mois.

CHANGEMENT de code pendant l'année : frais administratifs de 20 euros.

ANNULATION : 2 mois avant le 31 décembre.

**PRIMES DE L'ASSURANCE RC PROFESSIONS MÉDICALES À PARTIR
DU 01/01/2023**

Contrat 7.B75.961 : Salariées en clinique –Prime annuelle

Cat. 1 = Sage-femme salariée = 75 €

Cat. 2 = Sage-femme salariée –chef = 85 €

Contrat 7.B75.749 :Indépendantes – Prime annuelle

Cat. 3 =Sage-femme sans accouchements = 105 €

Cat. 4 = Sage –femme avec accouchements = 1.110 €

Cat. 5 = Sage-femme Coordinatrice = 130 €

Cat 6 = Cat 3 + Extension INAMI = 230 €

Cat 7 = Cat 4 + Extension INAMI = 1.225€

Code 8 = Cat 5 + INAMI = 255€

Code 9 = Cat 4 + Paquet * = 770€

Code 10 = Cat 9 + INAMI = 895€

Code 11 = Extension INAMI = 120€

***PAQUET = ensemble de deux autres assurances dommages Baloise (incendie –
voiture).**

Les sages –femmes qui effectuent des accouchements de manière indépendante :

- doivent respecter les prescriptions légales et “l’avis du conseil Fédéral des sages –femmes concernant les sages-femmes qui réalisent des accouchements sous leur propre responsabilité.”
- ont l’obligation d’assistance en cas d’accouchements par une sage-femme senior qui a une expérience en accouchements et cela pendant les 2 premières années de leur pratique.

<u>CAPITAUX ASSURES</u>		
<u>RC professionnelle</u>	Salariées	Indépendantes
Dommmages corporels	5.000.000	7.500.000
Autres dommages	500.000	500.000
Garantie totale/année	5.500.000	7.500.000
<u>Protection Juridique</u>		
Recouvrement	40.000	IDEM
Défense en justice	40.000	IDEM
Insolvabilité des tiers	12.500	IDEM
Caution pénale à l’étranger	40.000	IDEM
Droit du travail individuel	6.250	IDEM
Traitement des plaintes	2.500	IDEM
INAMI (si souscrite)	10.000	IDEM

Franchises

RC professionnelle : pas de franchise

Protection Juridique: 250 €

Pour celles qui le désirent, il est possible de souscrire une [assurance complémentaire couvrant les litiges avec l'INAMI](#).

Il est nécessaire d'[être en ordre de cotisation UPSfB](#) pour souscrire et être assurée.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements ou souscrire à cette assurance RC, vous pouvez contacter :

CPS verzekeringen à l'attention de Christine Demeyer

Lindestraat 2, 9090 Melle

GSM ; 0477/56 19 83

Mail : Christine@cpsverzekeringen.be ou ch.demeyer@skynet.be

NB : Assurances Groupe “ Responsabilité civile Médicale “ pour 2023 : la date d'échéance annuelle de l'assurance est le 31/12/2022.

Le renouvellement des factures est envoyé durant le mois de décembre par mail (consult@cpsverzekeringen.be)

Une résiliation de l'assurance, ou un changement de code, ou d'adresse doit être signalé par mail : consult@cpsverzekeringen.be

Merci pour votre coopération.

Pour CPS verzekeringen

Christine Demeyer